



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **24**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **29**
Nombre de suffrages exprimés : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal le 12 décembre 2017

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Nadège FONTAINE, Jean-Louis TOURET, François LENHARD, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Sylvie SIGOT, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD.

Début de la séance : **19h00**

Fin de la séance : **21h35**

Secrétaire : **Magalie PIAT**

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.17.076 – ZAC les Jardins du Bourg - Convention de participation du constructeur au coût d'équipement de la ZAC

Guillaume GUERRÉ expose :

La SEMDO est propriétaire ou poursuit l'acquisition de divers terrains sis à Ingré, ZAC Les Jardins du Bourg, que dans le cadre d'un traité de concession passé avec la ville d'Ingré, en vertu d'une délibération du Conseil Municipal du 25/11/2013, elle a reçu mission d'aménager et d'équiper, puis de revendre aux utilisateurs.

L'ensemble des terrains précités constitue la zone d'aménagement concerté (ZAC) créée le 27 octobre 2004 et dénommée ZAC « Les Jardins du Bourg ». Par cette même délibération, le conseil Municipal a exonéré la ZAC « Les Jardins du Bourg » de la Taxe Local d'équipement (TLE), remplacée depuis par la réforme de la fiscalité du 1^{er} mars 2012 par la Taxe d'Aménagement (part communale). Le dossier de réalisation modificatif du PLU a été délibéré par le conseil municipal le 28 septembre 2010.

Considérant que Monsieur BRISTEAU Sylvain et MME PIERSON Angélique domiciliés 44 b rue de la Vallée, souhaitent construire sur la parcelle ZV n° 305 une maison individuelle d'une surface de plancher prévisionnelle de 131,80 m².

Considérant que le terrain est situé dans le périmètre de la ZAC « Les Jardins du Bourg », créée le 27 octobre 2004.

Considérant qu'au regard du programme des équipements publics de la ZAC des Jardins du Bourg, le montant de la participation due par les constructeurs a été fixée à 150 € HT par m² de surface de plancher.

Considérant qu'au regard de la destination de la construction ainsi que du projet de demande de permis de construire du constructeur, le montant de la participation due par le constructeur s'élève à titre prévisionnel à 19 770 €HT (dix-neuf mille sept cent soixante-dix euros hors taxes), plus la TVA au taux en vigueur, soit 23 724 € TTC (vingt-trois mille sept cent vingt-quatre euros toutes taxes comprises).

Considérant que le montant définitif sera fixé en fonction du nombre de m² de surface de plancher dont la construction sera autorisée par le permis de construire.

Après présentation en commission « Aménagement du Territoire, Travaux et Espaces verts » du 28 novembre 2017, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire, ou Monsieur le Conseiller Municipal délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement du Territoire assurant sa suppléance, à signer ladite convention de participation.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 20 décembre 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 27 décembre 2017

Publication le : 28 décembre 2017

Notification le : 28 décembre 2017


Le Maire
Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-076

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-12-27T15-26-10.00 (MI209016437)**Identifiant unique de l'acte :**045-214501694-20171219-DL-17-076-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))**Objet de l'acte :** ZAC les Jardins du Bourg - Convention de participation du constructeur au cout d'équipement de la ZAC**Date de décision :** 19/12/2017

Nature de l'acte : Délibération**Matière de l'acte :** 3. Domaine et patrimoine
3.6. Autres actes de gestion du domaine privé

Acte :[DL.17.076-ADT-ZAC jardins du bourg-convention participation constructeur au coût d'équipement de la ZAC.PDF](#)**Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/17 à 15:26

Par [RICHARD Aurélie](#)

Transmis

Date 27/12/17 à 15:26

Par [RICHARD Aurélie](#)

Accusé de réception

Date 27/12/17 à 15:31